

HCSP, Avis relatif aux mesures de prévention à appliquer aux donneurs de cellules, tissus et organes dans le contexte de pandémie de covid-19, 24 octobre 2020

24/10/2020

Par courrier électronique daté du 2 octobre 2020, la Direction générale de la santé a saisi le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) afin d'actualiser, dans un contexte de pandémie de Covid-19, les recommandations relatives à la sécurisation des dons de cellules, tissus et organes, figurant dans l'avis du 20 mai 2020.

Une expertise du HCSP est demandée concernant les tests et matrices à employer pour la qualification des dons issus de donneurs vivants et décédés compte-tenu de l'évolution des techniques disponibles (possibilité de recourir à un test salivaire chez les donneurs vivants et possibilité de procéder à la RT PCR sur un prélèvement de lavage broncho alvéolaire) et concernant la clarification de la consigne relative aux besoins de qualification des donneurs de tissus dès lors que le procédé d'obtention du tissu fait intervenir un traitement d'inactivation virale dont l'efficacité pour le SARS-CoV-2 a été validée au préalable par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.